



Informations sur la vaccination contre le COVID-19 pour la période d'automne 2022

L'essentiel en bref

- À ce stade de la pandémie, presque toutes les personnes en Suisse ont été vaccinées et/ou ont eu le COVID-19. Leur système immunitaire a donc été confronté au coronavirus. En outre, les variants du virus actuellement en circulation entraînent une évolution moins grave de la maladie que les variants précédents. La situation pour automne 2022 est donc nouvelle et nous y adaptons nos recommandations vaccinales.
- Les personnes vulnérables aux formes graves du COVID-19 peuvent améliorer, au moins temporairement, leur protection contre une évolution grave de la maladie en renouvelant leur vaccination pour la période d'automne 2022. C'est pourquoi la vaccination de rappel est vivement recommandée à toutes les personnes vulnérables.
→ [Fiche d'information : personnes vulnérables](#)
- Pour toutes les autres personnes âgées de 16 ans et plus, la vaccination de rappel pour la période d'automne 2022 offrira une protection limitée et de courte durée contre une infection bénigne de la maladie. Le risque de développer une forme grave est très faible pour les personnes vaccinées appartenant à ce groupe.

À qui la vaccination de rappel est-elle recommandée pour la période d'automne 2022 ?

La vaccination de rappel pour automne 2022 est vivement recommandée à toutes les personnes vulnérables :

- Les personnes de 65 ans et plus
- Les personnes de 16 ans et plus atteintes d'une maladie chronique
- Les personnes de 16 ans et plus atteintes de trisomie 21
- Les femmes enceintes

Toutes les autres personnes âgées de 16 ans et plus peuvent également se faire vacciner pour la période d'automne 2022. La recommandation varie selon les groupes de population.

Groupe de population	Degré de recommandation
Personnes vulnérables (PV)	+++ fort
Personnel de santé, personnes assurant la prise en charge de personnes vulnérables	++ moyen
Toutes les autres personnes de 16 à 64 ans	(+) faible

La vaccination est également recommandée à toutes les personnes qui n'ont pas encore été vaccinées contre le COVID-19.

Comment les différents groupes de population bénéficient-ils de la vaccination de rappel pour automne 2022 ?

• Personnes vulnérables

Ce groupe est le plus à risque pour développer une forme grave de la maladie, et c'est en son sein que la protection conférée par les vaccinations précédentes est la plus susceptible de diminuer. Le renouvellement de la vaccination de rappel améliore la protection contre les évolutions graves de la maladie pendant au moins quelques mois.

Les personnes dont le système immunitaire est très affaibli (en raison d'une maladie ou d'un traitement) et celles de 80 ans et plus qui ont déjà reçu un deuxième rappel peuvent également améliorer à nouveau leur protection contre une évolution grave de la maladie.

• Personnel de santé et personnes assurant la prise en charge de personnes vulnérables

Le risque d'évolution grave de la maladie est très faible pour les personnes vaccinées de ce groupe. Le renouvellement de la vaccination de rappel offre une protection limitée et de courte

durée contre une infection bénigne de la maladie : il ne permet cependant pas d'empêcher la transmission du virus.

La vaccination de rappel est proposée à toutes les personnes de ce groupe qui souhaitent réduire quelque peu leur risque d'infection, afin de maintenir la prise en charge des personnes vulnérables et d'assurer les soins de santé.

• Toutes les autres personnes de 16 à 64 ans.

Le risque de développer une forme grave de la maladie est très faible pour les personnes vaccinées de ce groupe. Le renouvellement de la vaccination de rappel offre une protection limitée et de courte durée contre une infection et une forme bénigne de la maladie : il ne permet cependant pas d'empêcher la transmission du virus.

La vaccination de rappel est disponible pour les personnes qui souhaitent réduire quelque peu leur risque d'infection pour des raisons privées et/ou professionnelles.

Aucun rappel n'est recommandé pour les personnes de moins de 16 ans pour automne 2022, car le risque de développer une forme grave du COVID-19 est très faible chez les adolescents et les enfants. La grande majorité des enfants à partir de 5 ans et des adolescents possèdent déjà des anticorps contre le coronavirus en raison d'une infection ou d'une vaccination antérieure.

Quand faut-il faire le rappel ?

Le rappel de pour automne 2022 peut être administré à partir de 4 mois après la dernière vaccination contre le COVID-19 ou à partir de 4 mois après une infection avérée au coronavirus.

Cela vaut également pour les personnes vulnérables qui ont déjà reçu un deuxième rappel.

D'autres vaccinations avec des vaccins inactivés (comme la vaccination contre la grippe) peuvent être effectuées en même temps, avant ou après une vaccination contre le COVID-19.

Attention : Vous avez une forte fièvre ? Vous êtes malade et ne vous sentez pas bien ? Dans ce cas, reportez la date de vaccination.

Qu'en est-il des personnes âgées de 16 ans et plus qui n'ont pas encore été vaccinées contre le COVID-19 ?

À ce stade de la pandémie, presque toutes les personnes non vaccinées en Suisse ont contracté au moins une fois le coronavirus. Leur système immunitaire a donc déjà été confronté au virus. C'est pourquoi une seule dose de vaccin est recommandée aux personnes qui ne font pas partie des personnes vulnérables. La protection contre une forme grave de



la maladie est ainsi améliorée. Il est également possible de recevoir deux doses de vaccin à quatre semaines d'intervalle.¹ Pour les personnes vulnérables : voir la fiche d'information séparée → [Fiche d'information : personnes vulnérables](#).

Quel est le vaccin recommandé ?

Pour la vaccination, nous recommandons d'utiliser de préférence un vaccin à ARNm adapté aux variants (bivalent) ou le vaccin à protéines de Novavax, si ceux-ci sont disponibles.² Le type de vaccin utilisé jusqu'à présent n'a aucune importance.

En ce qui concerne les vaccins à ARNm (Pfizer/BioNTech ou Moderna), tant les vaccins utilisés jusqu'à présent (monovalents) qu'un vaccin adapté aux variants (bivalent) conviennent pour la vaccination de rappel pour la période d'automne 2022. Les données actuelles montrent que les vaccins à ARNm monovalents continuent de bien protéger contre les formes graves de la maladie nécessitant une hospitalisation, même avec les nouveaux variants d'Omicron.

Les personnes à partir de 18 ans non vaccinées en automne 2022 qui ne peuvent se faire vacciner ni avec un vaccin à ARNm ni avec le vaccin à protéines de Novavax pour des raisons médicales ou qui refusent ces types de vaccins peuvent recevoir une dose du vaccin à vecteur viral de Janssen. Des renseignements supplémentaires se trouvent dans la [feuille d'information sur le vaccin à vecteur viral de Janssen](#).

Important : les femmes enceintes ou qui allaitent ainsi que les personnes dont le système immunitaire est très affaibli devraient se faire vacciner avec un vaccin à ARNm.

Quelles sont les personnes auxquelles certains vaccins ne conviennent pas ?

Nous ne recommandons pas aux personnes suivantes de se faire vacciner contre le COVID-19 avec un **vaccin à ARNm** :

- les personnes présentant une allergie grave et attestée à l'un des composants des vaccins, par exemple au polyéthylène glycol (PEG) ou à la trométhamine (TRIS).

Nous ne recommandons pas aux personnes suivantes de se faire vacciner contre le COVID-19 avec le **vaccin à protéines de Novavax** :

- les personnes présentant une allergie grave et attestée à l'un des composants du vaccin, en particulier au polysorbate 80, aux saponines, à la matrice M.

Dans ces deux cas, veuillez demander conseil à un allergologue. Vous trouverez de plus amples informations sur le site de l'OFSP : www.ofsp-coronavirus.ch/vaccination.

La vaccination est-elle sûre ?

La vaccination contre le COVID-19 est sûre. Tout vaccin nécessite une autorisation en Suisse. Pour cela, il doit répondre à des exigences élevées en matière de sécurité, d'efficacité et de qualité. Les avantages d'une vaccination doivent dépasser nettement les risques. Ce n'est qu'à cette condition qu'une vaccination est recommandée en Suisse. Des spécialistes continuent de surveiller la sécurité et l'efficacité des vaccins.

Quels sont les effets secondaires possibles ?

Toute vaccination peut entraîner des effets secondaires. La plupart du temps, ils sont faibles à modérés et disparaissent rapidement.

Les effets secondaires suivants sont fréquents après les vaccinations :

- Douleur, rougeur ou gonflement au point d'injection
- Fatigue
- Maux de tête
- Douleurs musculaires et articulaires
- Symptômes généraux tels que frissons, sensation de fièvre ou légère fièvre
- Nausées
- Gonflement ou douleur dans les ganglions lymphatiques sous les aisselles
- Éruption cutanée et démangeaisons

De telles réactions montrent que le corps met en place une protection contre la maladie. Les effets secondaires disparaissent généralement au bout de quelques jours. En avez-vous encore après une semaine ? S'aggravent-ils ? Ou vous faites-vous du souci ? Dans ce cas, parlez-en à votre médecin.

Les effets secondaires sévères sont très rares. Ainsi, certaines personnes ont eu une réaction allergique grave directement après une vaccination ; par exemple, un fort gonflement, des rougeurs, des démangeaisons ou des difficultés respiratoires. Dans de très rares cas, des inflammations du muscle cardiaque ou du péricarde ont été observées dans les 14 jours suivant la vaccination ; elles étaient généralement légères et ont pu être traitées efficacement. Les symptômes principaux d'une inflammation du muscle cardiaque sont des douleurs thoraciques, des difficultés respiratoires et de fortes palpitations, généralement dans les deux semaines suivant la vaccination.

Si vous présentez de tels symptômes, contactez immédiatement votre médecin.

Plus d'informations

Coût : lorsqu'elle vous est recommandée, la vaccination contre le COVID-19 est gratuite.

Possibilités de vaccination : renseignez-vous sur le site Internet ou auprès de l'Infoline de votre canton (www.ofsp-coronavirus.ch/cantons) pour savoir où vous pouvez vous faire vacciner.

Vous trouverez de plus amples informations sur la vaccination contre le COVID-19 sur le site de l'OFSP : www.ofsp-coronavirus.ch/vaccination

Vous pouvez également vous renseigner auprès de votre médecin, ou dans votre pharmacie.

Liens :

- [Comment fonctionne la vaccination ? | OFSP \(ofsp-coronavirus.ch\)](#)
- [Coronavirus : questions fréquentes \(admin.ch\)](#)



¹ Pour les personnes de moins de 30 ans de préférence avec le vaccin de Pfizer/BioNTech dans ces situations.

² Nota bene : il s'agit ici d'une recommandation générale. Il existe des recommandations spécifiques pour certains groupes cibles, par exemple

les personnes dont le système immunitaire est très affaibli. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez consulter votre médecin.

